



VANNES, le 4 juin 2018

**PÔLE PROXIMITÉ**

Direction relations aux citoyens

Tél. 02 97 01 60 50

[pole.proximite@mairie-vannes.fr](mailto:pole.proximite@mairie-vannes.fr)

**Nos Réf.** : SBL/NR – n°2018-D301

**Objet** : Caméras mobiles.  
Bilan.

**Affaire suivie par Mme BOURAS-LABEAU**

Madame Magali FAUSSEMAGNE  
[magali.faussemagne@interieur.gouv.fr](mailto:magali.faussemagne@interieur.gouv.fr)

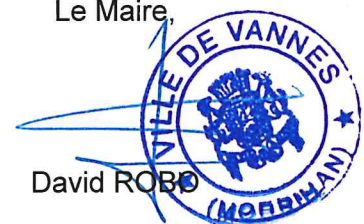
Madame,

La police municipale de Vannes a été autorisée par arrêté préfectoral du 3 octobre 2017 à utiliser des caméras individuelles.

Conformément au décret n° 2016-1861 du 23 décembre 2016, je vous prie de trouver ci-joint le bilan établi par le service de police municipale de Vannes.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,



David ROBO

# Les CAMERAS PIETONS - 6 Caméras

## BILAN SUR 5 mois d'utilisation - Police Municipale de Vannes

PERIODE	SECTEUR	INTERVENTION	UTILISATION	CONSEQUENCES	Déclenche- ment ?
12 Décembre 2017 au 31 Décembre 2017	Tous secteurs	0	0	0	Non
le 11 Janvier 2018	Centre-Ville Coutume	Attroupement de SDF rue de la Coutume situation tendue	Avertissement de la mise en marche de la caméra sans déclenchement	Situation tendue désamorcée dans l'instant	Non
le 25 Janvier 2018	Nord gare (gare Sncf)	Rassemblement de marginaux avinés	Avertissement de la mise en marche de la caméra sans déclenchement	Les Marginaux quittent les lieux calmement	Non
le 08 Février 2018	Centre-Ouest Parking Richemont	Contrôle d'un attroupement de jeunes aux comportements bruyants et suspects	Avertissement de la mise en marche de la caméra <b>déclenchement - pas de suite - pas de relecture</b>	Les Jeunes ont éteint leur radio et se sont dispersés	Oui
le 07 Mars 2018	Nord gare rue des Korrigans	Suite à l'enlèvement d'un véhicule épave des personnes s'énervent autour de nous	Avertissement de la mise en marche de la caméra sans déclenchement	Les personnes se calment et discutent avec nous puis quittent les lieux calmement	Non
le 15 Mars 2018	Menimur Mathurin Méheut	Attroupement de jeunes guetteurs jardin de kérizac (injures et gestes déplacés)	Avertissement de la mise en marche de la caméra sans déclenchement	Les Jeunes changent de comportement et retrouvent leur calme	Non
le 20 Mars 2018	Centre-Port Rue St Vincent	Attroupement de Sdf rue St Vincent devant le Casino situation tendue	Avertissement de la mise en marche de la caméra sans déclenchement	Les Marginaux après plusieurs injonctions quittent les lieux calmement	Non
le 27 Mars 2018	Centre-Ouest jardin de Limur	Attroupement de nombreux jeunes avec des appareils radios diffusant de la musique très forte, comportement arrogant,	Avertissement de la mise en marche de la caméra sans déclenchement	Les jeunes optempèrent baissent le son des radios et plusieurs d'entre eux quittent les lieux calmement	Non
le 27 Mars 2018	Centre-Ville Coutume	Rassemblement de marginaux avinés rue de la Coutume particulièrement énervés	Avertissement de la mise en marche de la caméra - <b>déclenchement - pas de relecture pas de suite</b>	Les Marginaux obtempèrent et quittent les lieux calmement	Oui
le 10 Avril 2018	Kercado centre sportif	Patrouille Pédestre stade de Kercado, accueillie par des noms d'oiseaux provenant d'un groupe de jeunes en cyclos très virulents, nous les contrôlons	Avertissement de la mise en marche de la caméra - <b>déclenchement - pas de relecture.</b>	Les Jeunes discutent plus calmement avec nous expliquant qu'ils sont énervés car souvent contrôlés le calme revient,	Oui
le 20 avril 2018	Centre-port Rue St Vincent	Deux marginaux avec chiens agressifs rappel à la réglementation colère d'un des deux,	Avertissement de la mise en marche de la caméra - <b>déclenchement - pas de relecture</b>	Les Marginaux attachent leurs chiens et quittent les lieux calmement	Oui

# RAPPORT SUR L'EMPLOI DES CAMERAS INDIVIDUELLES DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE DE VANNES

## 1- PROCEDURES

- Autorisation : arrêté préfectoral en date du 3 octobre 2017
- Information
  - CNIL : déclaration de conformité n° 2110854 v 0 en date du 20 octobre 2017
  - Information générale du public sur le site internet de la ville

## 2- BILAN FINANCIER

- 6 caméras mobiles + équipements
- 1 station de charge et de gestion des enregistrements
- Equipements divers (harnais de portage.)
  - Coût total : 4 176€ TTC

## 3- BILAN D'ACTIVITE

*Voir tableau récapitulatif des utilisations en annexe*

Les agents de la police municipale sont armés individuellement de pistolets semi-automatique 9mm depuis le 10 octobre 2017.

Lors de leurs patrouilles pédestres, cet équipement est complété par le port des caméras mobiles, dont l'utilisation effective a débutée le 12 décembre 2017.  
Les patrouilles utilisent ce matériel à raison d'une caméra par équipage (binôme ou trinôme).

Sur la période d'expérimentation (relativement courte : 5 mois 1/2), les policiers municipaux n'ont déclenché les caméras qu'à 4 reprises, sans qu'une relecture de l'enregistrement ait été nécessaire ; la situation s'étant réglée spontanément après la mise en marche du matériel.

Depuis qu'ils sont équipés de caméras mobile, les personnels ont notamment relevé :

- que ce nouvel équipement permettait de désamorcer rapidement les situations tendues : le simple avertissement de mettre en fonctionnement la caméra pouvait suffire à calmer les choses ;
- que les débordements (insultes, provocations...) à leur rencontre avaient diminués, d'autant que dans l'ignorance de savoir si les caméras mobiles étaient activées, les perturbateurs se retenant ou restaient sur la défensive ;
- un sentiment de sécurité accru lors de leurs interventions.